



<p>RETURN BIDS to: RETOURNER LES SOUMISSIONS à :</p> <p>Par Service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP)</p> <p>Consultez la partie 1.5 Renseignements généraux de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.</p> <p>By Canada Post Corporation's (CPC) Connect service</p> <p>Refer to Part 1.5 General Information of the bid solicitation, for further information.</p> <p>ou / or Fax: 819-997-9776</p>	<p>Title / Titre Soutien à la gestion du changement dans le contexte de transformation numérique</p>	
	<p>Solicitation No. / N° de l'invitation 9F019-22-0084</p>	<p>Date 2023-07-17</p>
<p>MODIFICATION DE L'INVITATION SOLICITATION AMENDMENT</p> <p>Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.</p> <p>The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.</p>	<p>Client Reference No. / No. de référence du client(e) 9F019-20220084</p>	
	<p>Amendement No. / No. de modification 2</p>	
<p>Solicitation Closes / L'invitation prend fin</p> <p>At /à : 14:00</p> <p>HAE (Heure Avancée de l'Est)</p> <p>On / le : 2023-08-03</p>	<p>F.O.B. / F.A.B. Destination</p>	
	<p>Address Inquiries to / Adresser toute demande de renseignements à :</p> <p>Sophorn Sok Telephone No. – No. De téléphone : (514) 708-6583 Email / Courriel: sophorn.sok@asc-csa.gc.ca</p>	
<p>Destination of Goods, Services, and Construction / Destination des biens, services, et construction</p> <p>Canadian Space Agency 6767 Route de l'Aéroport, St-Hubert, Qc J3Y 8Y9</p>	<p>Vendor Name, Address and Representative / Nom du vendeur, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur</p>	
	<p>Telephone No. / No. de téléphone</p>	
<p>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</p>	<p>Signature</p>	
	<p>Date</p>	



La modification #2 est apportée pour modifier la Demande de Propositions 9F019-22-0084 comme suit :

a. Publier les réponses du Canada aux questions posées durant la période de sollicitation.

7) QUESTION:

En ce qui concerne la TC3, la Couronne pourrait-elle envisager d'accepter l'équivalence des projets pour le "barème de points" ?

Par exemple, pour chaque période de 6 mois consacrée à un projet au cours des 5 dernières années, un autre projet serait pris en compte. Nous pensons que pour fournir une gamme complète de services de gestion du changement, il est plus réaliste de supposer qu'un gestionnaire du changement a travaillé sur un seul projet pendant plus de 12 mois. En règle générale, un gestionnaire du changement est présent dès le début du projet, jusqu'à son achèvement, et souvent bien plus longtemps que 12 mois. Nous pensons qu'une équivalence de projet de 6 mois garantirait à l'État une plus grande valeur par rapport au calibre de la ressource soumise.

RÉPONSE:

L'équivalence des barèmes de points est accepté. L'évaluation sera 1 point par période de 6 mois d'expérience de la ressource principale, jusqu'à un maximum de 10 points, où le fournisseur de service démontre qu'il/elle répond aux critères de **connaissance en transformation numérique dans les organisations du secteur public.**

TC3 est amendé comme suit :

SUPPRIMER TC3 au TABLEAU #3 et le remplacer par le tableau suivant :

<p>TC3 - CONNAISSANCE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU SEIN D'ORGANISMES DU SECTEUR PUBLIC.</p> <p>Le soumissionnaire a démontré que la ressource principale proposée a au moins travaillé sur un projet de transformation numérique au sein d'organismes du secteur public au cours des 5 dernières années. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence.</p> <p>Le(s) résumé(s) de projet DOIT(vent) inclure les informations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom et description de l'organisme client; • Nom, numéro de téléphone et courriel de représentant du client (Référence); • Portée, ampleur en ressources et durée du projet (dates de début et de fin – mois/année); • Objectif et résultat du projet; et/ou; • Description du rôle et des responsabilités du fournisseur dans le cadre du projet. <p>Échelle de cotation</p> <p>1 point par période de 6 mois d'expérience de la ressource principale. Le maximum de points est de 10.</p>	<p>2</p>	<p>10</p>	
--	-----------------	------------------	--



8) QUESTION:

En ce qui concerne la TC1, la méthodologie de notation stipule ce qui suit : "20 points : La ressource principale a fourni au moins 3 exemples ou résumés de la réalisation d'un plan de mise en œuvre de la gestion du changement ainsi que de la rédaction de documents stratégiques liés à la gestion du changement au cours des 5 dernières années ET propose des étapes pour y parvenir dans son plan de travail."

Cependant, le plan de travail n'est jamais mentionné dans la demande de proposition (DDP). La Couronne peut-il préciser si, pour obtenir la totalité des points sur la TC1, un soumissionnaire doit soit :

- A) Expliquer les étapes qu'ils ont suivies dans la réalisation d'un plan de mise en œuvre de la gestion du changement et la rédaction de documents stratégiques liés à la gestion du changement sur des projets antérieurs; ou
- B) Expliquer comment un plan de gestion antérieur et des documents stratégiques liés à la gestion du changement éclaireront les étapes qu'il propose dans son plan de travail pour la TC2 ?

RÉPONSE:

- A) Expliquer les étapes qu'ils ont suivies dans la réalisation d'un plan de mise en œuvre de la gestion du changement et la rédaction de documents stratégiques liés à la gestion du changement sur des projets antérieurs.

Pour clarifier, dans la section 2. Livrables de l'EDT (énoncé des travaux), il est spécifié qu'un plan de gestion du changement de la transformation numérique et calendrier du projet est attendu dans le premier mois. Cela fait référence à un plan de travail pour la planification du travail à faire en gestion du changement. TC1 met l'accent sur l'expérience de la ressource principale. En ce sens, ce serait l'option A qui s'appliquerait.

9) QUESTION:

La Couronne permettrait-elle au consultant proposé de travailler à partir des États-Unis, étant donné que notre ressource pourrait voyager pendant un certain temps au cours de l'hiver.

RÉPONSE:

En général, même si l'information est jugée peu sensible, l'ASC a pour obligation de la conserver dans les frontières canadiennes. Il est à noter pour que ce n'est pas une pratique tolérée au départ même pour nos propres employés, il est nécessaire d'avoir été mandaté officiellement par l'ASC pour un voyage d'affaires et cela nécessite des justifications et des approbations en conséquence. Pour des raisons liées aux exigences de cote de sécurité et de prévention en cybersécurité, cela ne serait pas possible si la ressource a besoin d'avoir accès à notre réseau corporatif.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LE MÊMES